

## **TEMPS D'ACCOMPAGNEMENT PERISCOLAIRE**

### **ECOLE MATERNELLE DE BELLEGARDE**

**TAP** : De 15h45 à 16h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

### **ECOLE ELEMENTAIRE DE BELLEGARDE**

**TAP** : De 15h55 à 16h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

### **ECOLE ELEMENTAIRE DE QUIERS S/BEZONDE**

**TAP** : De 15h50 à 16h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

*Placé sous la responsabilité du :  
Syndicat Intercommunal de Regroupement d'Intérêt Scolaire  
(SIRIS)*

## **TEMPS D'ACCOMPAGNEMENT PERISCOLAIRE (TAP)**

Pour les parents qui en feront le choix le SIRIS assure la prise en charge des enfants jusqu'à 16h30.

Une activité ou l'aide et l'accompagnement des travaux personnels sont mis en œuvre.

Les travaux d'accompagnement personnel ne se substituent pas au suivi des parents dans le travail scolaire.

### **Le TAP est organisé dans l'école où l'enfant est scolarisé.**

Seuls les enfants se rendant à l'accueil périscolaire\* de 16h30-19h sont dirigés vers le TAP organisé à l'école de Bellegarde.

(\*gérée par l'Association « Enfants et Loisirs/ Diabolo Grenadine »),

*(Pourquoi ? Parce que les espaces disponibles, le nombre d'enfant présent dans chaque groupe... Ne nous permet pas d'accueillir tous les enfants à l'école élémentaire de Bellegarde)*

## **INSCRIPTION AU TAP**

Vous devez remplir la fiche d'inscription et la retourner au SIRIS (possibilité de la faire passer via le cahier de liaison de l'enfant).

Une fiche par enfant.

## **SI VOTRE ENFANT NE PARTICIPE PAS AU TAP**

**Merci de nous préciser de quelle manière votre enfant est pris en charge à la fin de l'école, famille/ bus.**

Aussi, même si vous ne pensez pas inscrire votre enfant au TAP, un imprévu en cours d'année, peut vous amener finalement à inscrire votre enfant.

Pour cela, merci tout de même :

- de remplir la fiche d'inscription en précisant « mon enfant ne va pas au TAP » et en indiquant vos coordonnées
- et de nous la retourner

## **PRESENCE REGULIERE DE L'ENFANT AU TAP**

Mon enfant sera présent régulièrement : chaque semaine ou au moins une fois par semaine. Remplir la fiche et le tableau.

Pour une fréquentation régulière, mais pouvant évoluer selon vos plannings de travail, planning de garde alternée...

**Précisez-nous votre organisation hebdomadaire, mensuel ....**

## **PRESENCE OCCASIONNELLE DE L'ENFANT AU TAP**

Mon enfant fréquentera le TAP de temps en temps, mais je ne sais pas encore quels jours...J'informerai à chaque fois par écrit son enseignant pour qu'il puisse diriger l'enfant à la fin de la classe vers le bon groupe.

Merci de remplir la fiche d'inscription avec vos coordonnées.

**Merci de nous préciser comment votre enfant est pris en charge à la fin de l'école, famille/ bus**

## **FONCTIONNEMENT**

Une liste des élèves inscrits au TAP est fournie aux enseignants et aux animateurs (personnel SIRIS / animateur « Diabolo Grenadine ») prenant en charge les enfants.

A la fin du temps scolaire, l'enseignant est responsable de la répartition des élèves : en direction des transports de la sortie ou du TAP.

Les enfants qui ne sont pas récupérés par un responsable légal à la fin du temps scolaire et qui ne sont pas inscrits au TAP (régulier, occasionnel) reste sous la responsabilité des enseignants jusqu'à ce qu'un responsable ait pu être contacté.

### **A 15h45 / 15h55**

Les groupes sont pris en charge devant la porte de la salle d'activité, ou à la descente du bus devant le Centre Culturel pour les enfants arrivant des écoles de Quiers et de la maternelle.

Les animateurs sont responsables de leur groupe ;

L'appel nominatif des enfants doit être reporté quotidiennement sur le registre de présence, en début d'accueil.

Un exemplaire des fiches d'inscription (avec coordonnées du responsable légal) est disponible dans le classeur du registre des présences.

Un registre récapitulatif des contre-indications, allergies ...est disponible en cantine.

Les Parents ne peuvent pas venir récupérer leur enfant pendant le temps du TAP et ne sont pas admis à rentrer dans l'Ecole pour récupérer leur enfant.

### **A 16h30**

Chaque animateur étant responsable de son groupe, celui-ci doit l'accompagner à la grille et s'assurer de la prise en charge de chaque enfant.

En cas de retard des parents à 16h30, l'enfant est confié à l'accueil périscolaire « Diabolo Grenadine ».

Si les retards sont réguliers le coordinateur doit en être informé.

Pour tout type de problème rencontré, contacter le coordonnateur (organisation, disfonctionnement, discipline...)

## **SIRIS DE BELLEGARDE = Un projet éducatif global**

L'idée majeure est de faire de ces temps d'accueil périscolaire un moment où chacun doit pouvoir trouver sa place en s'appuyant sur des valeurs fondamentales : Respect – Tolérance – Entraide

Le Projet Educatif périscolaire traduit l'engagement du SIRIS envers les Enfants et les Jeunes. Il fixe les grandes orientations éducatives. Il constitue le document de référence pour les actions éducatives menées par les services du SIRIS. (Possibilité de le consulter auprès du coordinateur périscolaire)

## REGLES DE VIE

Toutes les personnes présentes dans les locaux, adultes et enfants ont le droit au respect.

Les atteintes à l'intégrité physique et/ou morale ne sont pas tolérées (moqueries, insultes, violences, vols...).

Tout membre de la communauté éducative doit protection physique et morale aux enfants et a le devoir de signaler aux autorités compétentes tout mauvais traitement avéré ou suspecté.

Tous les enfants doivent respecter les règles de vie en communauté.

Les règles de vie s'appliquent également à l'ensemble des adultes présents sur le temps scolaire et sur le temps périscolaire.

### **Les enfants sont tenus ...**

- ✓ De respecter le personnel (enseignants, éducateurs, animateurs, intervenants, agents d'entretien...) et faire preuve de politesse à leur égard.
- ✓ De respecter leurs camarades.
- ✓ De respecter le matériel mis à leur disposition ainsi que les locaux scolaires et leur environnement.
- ✓ De respecter la nourriture lors du repas de midi.
- ✓ De participer au rangement du matériel utilisé.
- ✓ D'avoir un langage correct.
- ✓ D'accepter d'aider et d'être aidé par un adulte ou un autre enfant.

### **Ils ne doivent pas....**

- ✓ Se mettre en danger, ni mettre les autres en danger.
- ✓ Détériorer le matériel ou les installations.
- ✓ Faire preuve de violence envers leurs camarades ou envers les adultes.
- ✓ Manger bonbons acidulés, sucettes et chewing-gum.
- ✓ Courir dans les locaux.

## A LIRE AVEC LES ENFANTS

Pour que les temps périscolaires soient des moments collectifs agréables, chacun s'engage à être attentif à son comportement individuel et à respecter les règles suivantes :

- ✓ J'ai un langage correct
- ✓ Je suis poli et respectueux vis-à-vis du personnel et des autres enfants
- ✓ Je me rappelle les mots magiques :



## REPARATIONS

En cas de non-respect des règles, non-respect de la personne, en cas de dégradations, chaque enfant, chaque adulte peut exiger la réparation des dommages causés : excuses, restitution, remise en état de matériel...

Les responsables d'atteintes à la personne, d'irrespect et/ou de dégradation doivent présenter des excuses, et procéder à la réparation des dommages subis.

Ils sont passibles d'un rappel à l'ordre, voire de sanctions, ces dernières étant portées à la connaissance des parents ou responsables légaux.

En cas de non-respect des règles ou de dégradation des locaux et du matériel collectif par un enfant, leurs parents sont responsables des dégâts causés.

En cas d'indiscipline et/ou de non-respect envers autrui de la part de l'enfant, après les remarques orales et les conseils habituels des encadrants, les faits seront signalés aux parents par le coordinateur.

En fonction de la gravité de la situation, ou pour faire suite à des incivilités répétées ; après avoir informé, et rencontré les responsables légaux ;

Si aucune amélioration ne se fait ressentir, l'exclusion temporaire voire définitive du service périscolaire pourra être notifiée aux responsables de l'enfant par le Président du SIRIS ou son représentant.

**Le permis à points est valable également sur les TAP. (Voir règlement intérieur des restaurants scolaires)**

## CONTACT :

**S.I.R.I.S** : Amélie BEAUVOIS, 02-38-90-24-78

**Coordinateur périscolaire** : Thibault DEBRUYNE, 06-07-26-04-69